



Ebertstrasse, Berlin, 1989

Reproduit avec l'autorisation de Brian Rose de son ouvrage « *The Lost Border, The Landscape of the Iron Curtain* », Princeton Architectural Press, septembre 2004. Disponible sur Amazon.com

Ouvertes, sûres et sécurisées

La gestion des frontières dans l'espace de l'OSCE

« Frontière » : Que signifie réellement ce mot ? Un bord, une marge, une extrémité, une limite, une ligne de division ou un obstacle ? Pour la plupart des citoyens — voire pour des nations entières — ce mot a toutes ces significations à la fois. Certains d'entre nous, pourtant, ont grandi avec une autre expression : le « Rideau de fer » et le « Mur de Berlin », source d'une misère humaine qui n'a été que trop douloureusement réelle pour nous. Dans de nombreuses parties du monde existent d'autres synonymes encore du mot « frontière », par exemple, « visa de sortie » et pire encore, champs de mines autour de sa propre maison.

MARIANNE BEREZC

Les gouvernements, eux aussi, interprètent les frontières de différentes façons. La manière dont ils gèrent et sécurisent leurs frontières a des conséquences politiques, économiques, écologiques et humanitaires considérables pour leurs citoyens et leurs communautés — et au-delà.

Les gouvernements sont toutefois d'accord sur

un point : les frontières engendrent des difficultés et posent des défis, et les représentants nationaux ont donc le devoir de protéger les personnes des dangers qui menacent aux points de passage des frontières, qu'il s'agisse de trafic, de contrebande ou du terrorisme.

Dans le même temps, les autorités sont, pour la plupart, pleinement conscientes de l'aspiration que leurs citoyens ont de vivre dans la liberté et de jouir du

droit de traverser les frontières dans le cadre courant de leur vie quotidienne, d'en apprendre davantage sur d'autres cultures, de faire du commerce, ou simplement de voir leur famille et les amis qui vivent « de l'autre côté ».

Les responsables politiques et les décideurs doivent donc veiller à ce que la question soit abordée sous deux angles : l'ouverture et la sûreté des frontières.

La notion de frontières « ouvertes et sûres » est apparue officiellement au sein de l'Organisation avec l'adoption de la Stratégie de l'OSCE visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXI^e siècle lors du Conseil ministériel à Maastricht, en décembre 2003.

Le document officiel a conféré à l'OSCE le mandat d'élaborer un concept relatif à la sécurité et à la gestion, fondé sur deux hypothèses principales :

- Les menaces que constituent le terrorisme et la criminalité organisée sont souvent liées entre-elles. Les défis de la mondialisation et les menaces de sécurité étant intrinsèquement transnationales, il convient d'y faire face par un ensemble d'approches synergiques communes.

- Disposant d'experts qualifiés et d'un riche réservoir d'expérience, les États participants et l'OSCE peuvent faire face à ces nouvelles menaces et à ces nouveaux défis.

En 2004, les travaux visant à mettre au point un concept de sécurité des frontières ont été lancés sous la présidence bulgare. Des progrès notables ont été réalisés dans le cadre d'un groupe de travail informel conduit par l'Ambassadeur de Belgique, Bertrand de Crombrugge. Toutefois, des divergences d'opinion parmi les États participants n'ont pu être aplanies à temps par le groupe pour présenter le concept au Conseil ministériel à Sofia en décembre 2004.

Rendant hommage au travail précieux accompli par le groupe à ce jour, les Ministres des affaires étrangères de l'OSCE ont décidé qu'il conviendrait de poursuivre les discussions en 2005. Ils se sont mis d'accord sur les paramètres de base pour maintenir en bonne voie les négociations, sur la base des propositions et des idées qui avaient été émises par les États participants.

Entre-temps, l'Ambassadeur de Crombrugge étant appelé à de nouvelles fonctions liées à la présidence belge de 2006 dans le cadre de la Troïka de l'OSCE, la présidence slovène de 2005 m'a choisie pour lui succéder en tant que chef du groupe de travail.

Rétrospectivement, je dois admettre que les délibérations du groupe au cours de cette phase n'ont guère été faciles. Nous avons reçu un signal clair de Sofia d'élaborer un cadre de coopération parmi les États participants et nous avons l'avantage de pouvoir nous inspirer des délibérations de l'année précédente. Pourquoi le travail a-t-il donc été si difficile ?

Paradoxalement, une des principales pierres d'achoppement a été précisément le fait que les délégations voulaient présenter un concept bien planifié. Les experts avaient leur propre interprétation de ce à quoi un tel concept devait ressembler en fonction des

Globale et flexible : l'assistance à la gestion des frontières reflète la philosophie de l'OSCE

Se fondant sur les obligations internationales et des engagements antérieurs, le Concept de gestion et de sécurité des frontières de l'OSCE reflète l'activité transdimensionnelle de l'Organisation ainsi que son approche globale et flexible.

Le Concept couvre les principes et objectifs de coopération et énonce des moyens concrets de les réaliser en faisant preuve de « réalisme et pragmatisme ».

L'accent a été résolument mis sur l'appui de l'OSCE à la collaboration entre les agences qui s'occupent de questions relatives aux frontières au sein d'un État ainsi que sur la coopération interétatique aux niveaux national, régional et international.

Le rôle potentiel de l'OSCE est défini : facilitateur, prestataire d'une assistance générale et spécialisée, et forum d'échange de bonnes pratiques. Les activités sont ouvertes aux 11 partenaires de l'OSCE pour la coopération.

Le Concept vise également à renforcer la capacité de l'Organisation à faire face aux menaces provenant de l'extérieur de l'espace de l'OSCE par une coopération mieux coordonnée et plus ciblée avec les organisations internationales.

—Marianne Berez

intérêts et objectifs nationaux de leurs États respectifs.

Certains pays considèrent que les forces armées constituent le moyen le plus efficace de sécuriser leurs frontières ; d'autres, qui avaient auparavant décidé de protéger leurs frontières par une approche commune avec leurs partenaires et leurs voisins, introduisent maintenant un mécanisme partagé et structuré, avec des mesures administratives et des institutions fondées sur des normes communes.

La question est rendue plus compliquée encore par le fait que les frontières présentent, au sein de l'espace de l'OSCE, une très grande diversité. Certaines frontières s'effacent, subsistent uniquement sur le papier ou imprimées dans les mémoires des parents et des grands-parents vieillissants. Plusieurs d'entre elles ne sont même pas réglementées ou tracées. D'autres encore existent seulement dans les livres d'histoire, leurs lignes étant tracées en fonction de la nationalité de leurs auteurs. Et il y a aussi les frontières qui continuent d'être renforcées par des champs de mines meurtriers.

Voilà quelques unes des raisons qui expliquent qu'il a fallu deux ans à l'OSCE pour élaborer son Concept de sécurité et de gestion des frontières.

Notre travail dans le domaine de la gestion des frontières ne s'est pas achevé avec le sceau d'approbation si attendu du Concept qui a été apposé par les États

participants lors du Conseil ministériel, à Ljubljana, en décembre 2005. Au contraire, tout a simplement été mis en place pour son application. Le Groupe de travail sur les aspects non militaires de la sécurité, établi par la présidence belge et dirigé par l'Ambassadeur Peter Lizák de Slovaquie, a étudié les moyens de traduire le concept dans la pratique.

A l'issue de mon intense participation aux travaux sur la question l'an dernier, je rêve qu'un jour pas si lointain, les frontières entre les États disparaîtront simplement de nos cartes et de nos esprits. Qui sait,

des délégations de l'Organisation pour la sécurité et la coopération dans la galaxie (OSCG) débattront peut-être d'éléments d'un concept intergalactique de sécurité et de gestion des frontières.

En attendant ce jour, toutefois, nous devons faire de notre mieux sur terre pour que la vie de ses habitants soit non seulement plus libre et plus ouverte mais aussi plus sûre et plus sécurisée.



CHEV WILKINSON

L'Ambassadrice Marianne Berecz est à la tête de la Mission hongroise auprès de l'OSCE depuis janvier 2003. Elle a commencé à s'intéresser aux questions de sécurité européenne dans les années 1986-1989 alors qu'elle faisait partie de la délégation hongroise à la troisième Réunion de suivi de la CSCE à Vienne. Elle a été nommée ensuite chef de la division OSCE du Ministère hongrois des affaires étrangères, puis Directrice générale adjointe du Département pour la politique de sécurité et la maîtrise des armements au sein de ce même Ministère. Elle a achevé à Moscou des études dans le domaine des relations internationales et du journalisme.

Le visage changeant des frontières

Des préoccupations communes en matière de sécurité appellent des solutions partagées



La gestion des frontières de la Dalmatie du Nord (Croatie) a été améliorée.
Photo : EC/A.Zrno

Le pendule qui oscillait auparavant en faveur de politiques isolationnistes penche désormais vers une coopération transfrontière plus étroite dans l'espace de l'OSCE, appelant à une plus grande clarté et cohérence dans les stratégies des pays avoisinants relatives aux frontières, dit le Conseiller de l'OSCE pour les questions relatives aux frontières, Johann Wagner, dans une interview avec Patricia N. Sutter, responsable de la rédaction du *Magazine de l'OSCE*. En tant qu'ancien enquêteur sur les activités criminelles transnationales auprès de la police des frontières bavaroise, il explique les raisons pour lesquelles les responsables de la sécurité aux frontières doivent porter le regard au-delà des compétences accrues du personnel, des gadgets coûteux et des nouveaux uniformes.

Quelle est l'idée fausse la plus répandue sur les frontières et leur sécurité par rapport aux nouvelles menaces actuelles ?

La plupart des gens connaissent certains aspects de la gestion des frontières ; chacun a franchi une frontière à un moment donné de sa vie. Mais cela ne suffit pas pour avoir un tableau exhaustif de la question.

Habituellement, nous ne pensons pas en termes de frontières « vertes » et « bleues » — zones frontalières

terrestres et maritimes entre deux points de contrôle — où il n'existe pas de démarcation visible permettant d'indiquer l'existence d'une frontière. Il est difficile, presque impossible, pour les responsables de surveiller ces zones en permanence, mètre par mètre. Cela en fait donc des points d'entrée attrayants pour les nouvelles menaces auxquelles vous faites référence — de la contrebande de drogues, d'armes et d'êtres humains à la migration clandestine.

Existe-t-il une « Europe sans frontières » et des « frontières ouvertes » ?

Non au sens littéral strict. Le régime de Schengen en vigueur en Europe occidentale, par exemple, a abouti à une plus grande liberté de circulation à travers les frontières en raison de contrôles moins rigoureux aux frontières intérieures mais cela ne signifie pas qu'il n'y ait plus de frontières nationales. Ces questions relèvent de la souveraineté des États.

Quelques années après la chute du Rideau de fer et l'éclatement de la Yougoslavie, la prolifération de situations nouvelles — mondialisation, élargissement de l'Union européenne et défis contemporains à la sécurité — ont mis les nouveaux États devant un nouveau dilemme : Comment s'assurer que leurs frontières

permettent une interaction humaine, économique et culturelle avec le minimum de restrictions possibles, tout en empêchant l'entrée d'éléments illégaux et criminels ?

Ainsi, vous le voyez, les frontières ont commencé à jouer un rôle différent. La sécurité n'est plus uniquement une préoccupation nationale. Les menaces étant désormais devenues des menaces partagées, les stratégies et les politiques ayant trait aux frontières doivent être plus claires et cohérentes que jamais auparavant.

Un système efficace de sécurité et de gestion des frontières n'implique pas uniquement l'observation sur laquelle l'accent a été mis dans les activités antérieures de l'OSCE ?

Le nouveau Concept de l'OSCE sur la sécurité et la gestion des frontières indique clairement qu'un système professionnellement géré couvre tous les aspects, depuis les installations et la technologie appropriées jusqu'à la formation continue du personnel des frontières et des forces de police. Il faut que des politiques adéquates et un cadre opérationnel soient en place. Les agences responsables de l'immigration, des douanes, de la lutte contre le terrorisme et des questions judiciaires devraient coordonner et échanger les informations de manière plus systématique avec les autorités en charge des frontières.

Quelles situations avez-vous rencontrées aux frontières dans les zones sortant d'un conflit ?

Lorsque j'ai rejoint l'équipe du service des frontières des Nations Unies à Sarajevo en octobre 1998, une de mes premières tâches a consisté à aider à surveiller chaque mètre des frontières de la Bosnie-Herzégovine avec ses pays voisins. Cela s'est passé trois ans après la signature de l'Accord de paix de Dayton. Nous avons travaillé avec la SFOR — la Force de stabilisation dirigée par l'OTAN — à créer une base de données et avons enregistré nos observations dans le système mondial de localisation ou GPS.

De nombreux ponts frontières ont été soufflés de sorte que nous avons dû emprunter des chemins de traverse. Nous n'étions jamais absolument sûrs de ne pas pénétrer dans des zones criblées de mines terrestres antipersonnel. Cela pouvait être assez effrayant.

Ensuite, j'ai dirigé les activités de formation de la police des frontières en mettant l'accent sur les principaux points de passage terrestre et sur les quatre aéroports internationaux, à savoir Sarajevo, Banja Luka, Mostar et Tuzla. N'oubliez pas que le pays avait été profondément « enclavé » dans la Yougoslavie et n'avait eu aucune frontière internationale de sorte que la police des frontières a dû repartir à zéro.

Je dois dire que les résultats de ces premiers efforts ont été encourageants. Au seul aéroport de Sarajevo, en un an, les agents ont été en mesure de détecter environ un millier de faux documents de voyage qui se trouvaient, pour la plupart, aux mains de voyageurs à destination de la zone de Schengen, ce qui signifie que certaines personnes gagnaient gros à produire ces docu-

ments ! Certains étaient des criminels professionnels, d'autres agissaient tout simplement par désespoir.

Aujourd'hui, à peine huit ans plus tard, observez la Bosnie-Herzégovine. Ses opérations de sécurisation des frontières se sont améliorées grâce à l'aide de ses partenaires internationaux. Le pays est désormais un candidat sérieux pour l'adhésion à l'Union européenne. Les progrès ne s'accomplissent certes pas en une nuit mais ils *s'accomplissent*.

Ces résultats positifs ont-ils été reproduits dans toute l'Europe du Sud-Est ?

En fait, l'année dernière a marqué un tournant pour la région de l'Europe du Sud-Est, la plupart des pays ayant mené à bien le transfert de la responsabilité du contrôle des frontières — y compris des frontières « vertes » et « bleues » — des militaires à une police civile des frontières.

Une tâche majeure — former d'ex-soldats à devenir des policiers civils aux frontières — est presque achevée. Il convient maintenant d'accélérer leur transformation en une branche spéciale des forces de police. Mais même si des compétences accrues et de nouveaux uniformes et équipements sont importants, la transformation ne devrait pas s'arrêter là ; la police des frontières devrait également être investie de l'autorité d'enquêter sur les activités criminelles aux frontières.

Après tout, nous parlons toujours de la lutte contre le crime et d'autres activités transfrontières illégales telles que le trafic de voitures volées, or ces problèmes ne peuvent être résolus que par une police des frontières professionnelle ayant un solide mandat exécutif. Tel est notre concept d'une police des frontières moderne en Europe occidentale. Actuellement, les forces de police aux frontières dans les Balkans ne sont pas toutes autorisées à mener elles-mêmes leurs enquêtes. Cette position de faiblesse peut également entraîner la corruption et des pratiques frauduleuses aux frontières.

Mais cela n'est-il pas dû au fait que les autorités en charge des frontières et de la police sont mal payés dans de nombreux pays ?

Ce n'est un secret pour personne que certains agents aux frontières s'enrichissent, surtout ceux des pays où les institutions judiciaires sont inadaptées. Les tentations sont tout simplement trop grandes. Mais dans le même temps, vous voyez aussi des agents aux frontières, comme ceux que j'ai vus moi-même en Afghanistan, qui ne possèdent même pas une paire de chaussures décentes. Or ces personnes sont censées être à l'avant-garde de la lutte contre le terrorisme et de la prévention de la contrebande d'armes de destruction massive !

Mais bien sûr, toute cette question est beaucoup plus compliquée qu'elle ne le paraît au premier abord. Elle est également liée à l'absence de réforme et à la nécessité de concevoir et d'adopter des structures judiciaires appropriées. Dans certains cas, des lois anciennes et inadéquates dans le domaine des frontières sont toujours appliquées en attendant que des législations nouv-

elles soient approuvées en la matière par le Parlement.

Comment l'OSCE peut-elle contribuer au mieux à l'amélioration de la gestion des frontières ?

L'OSCE n'est pas une agence de financement. En outre, même si les ressources financières permettent d'acquérir des outils technologiques modernes, par exemple, cela n'est pas tout. Je crois qu'il devrait toujours y avoir un juste équilibre entre la fourniture d'assistance technique, la formation et l'équipement.

Un large consensus se dégage sur le fait que l'OSCE est dans une position favorable pour axer ses efforts globaux sur la promotion de la coopération transfrontière, au niveau bilatéral ou multilatéral.

En juillet, l'OSCE organise un atelier régional à Dubrovnik qui donnera aux autorités nationales l'occasion de nous dire à nous, leurs partenaires internationaux, où nous avons commis des erreurs et où nous avons réussi à les aider à coopérer par delà les frontières.

Une manifestation connexe, mais à une plus grande échelle, se déroulera en octobre à Vienne. Les partici-

pants seront en mesure de mettre en commun leurs bonnes pratiques.

Et, bien sûr, les missions et opérations de terrain de l'OSCE sont un vecteur essentiel de l'assistance. [Voir pages 12 et 13.]

Quels enseignements utiles ont été tirés du passé ?

Comme je l'ai dit précédemment, certains États n'avaient aucune expérience de la gestion des frontières, aussi la tendance initiale a-t-elle consisté à mettre en place une coûteuse infrastructure de contrôle des frontières conçue pour empêcher les anciens « frères » d'entrer. Aujourd'hui, les vieux voisins s'unissent à nouveau. La volonté de rechercher des solutions communes transparait dans le premier grand programme de coopération transfrontière de l'OSCE, qui aide les autorités d'Europe du Sud-Est à coopérer pour satisfaire aux normes de l'Union européenne. Le pendule a oscillé dans l'autre direction et la région se porte mieux.



Johann Wagner, Conseiller pour les questions relatives aux frontières, a rejoint l'équipe de gestion des frontières du Centre de prévention des conflits de l'OSCE en décembre 2005. Il est diplômé de l'Académie de police bavaroise à Munich et a presque 30 ans d'expérience pratique dans la gestion des frontières en Europe du Sud-Est, en Ukraine et en Afghanistan.

OSCE MIKHAIL EVSTAFIEV



Coopération transfrontière

L'Europe du Sud-Est montre la voie à suivre

Ayant travaillé auparavant dans une ONG internationale qui se consacre au traitement humain des personnes détenues, j'avais l'habitude de ne voir qu'un aspect de l'interaction entre la société civile et l'État. Depuis que j'ai rejoint l'équipe des frontières de l'OSCE il y a moins de deux ans, je crois avoir acquis une bien meilleure compréhension des préoccupations et des intérêts des deux membres de l'équation.

ANTON PETRENKO

Je suis devenu beaucoup plus conscient de l'importance qu'il y a d'appuyer l'État, également, dans ses propres efforts visant à garantir la sécurité de ses citoyens dans le respect de leurs droits et de leurs libertés.

Tel était précisément le but du programme de coopération transfrontière en Europe du Sud-Est qui vient de s'achever et qui a été jusqu'à présent le plus vaste de ce genre mené par l'OSCE. L'initiative résulte du Processus d'Ohrid de gestion des frontières [voir l'encadré, page 11], dans lequel l'OSCE est l'un des quatre principaux acteurs.

En 2004 et 2005, l'OSCE a coorganisé 11 séminaires régionaux de trois jours avec les Gouvernements d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Bulgarie, de Croatie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de Serbie-Monténégro, et de Slovénie. L'objectif était de permettre aux agents aux frontières de tirer les enseignements de leurs expériences nationales et d'adopter des accords de coopération transfrontière dans des domaines tels que l'échange de données opérationnelles et l'établissement de bureaux de liaison de la police aux frontières avec les

pays voisins.

Parmi les participants figuraient 172 praticiens des frontières et agents de cinq pays d'Europe du Sud-Est ainsi que 52 de leurs homologues bulgares, roumains, hongrois, slovènes, turcs et italiens. Plusieurs organisations internationales, parmi lesquelles l'OTAN, l'Union européenne, le Pacte de stabilité et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF) de Genève, ont envoyé un total de 34 observateurs.

Lorsque j'ai assumé les fonctions de directeur de programme en octobre 2004, la première phase du projet venait juste de s'achever. Ma tâche immédiate a consisté à préparer et à coordonner la seconde et dernière phase, qui comprenait cinq ateliers régionaux en 2005.

J'ai été impressionné par le niveau des agents aux frontières participants qui ont exposé leurs idées sur un grand nombre de questions, dont la démilitarisation du contrôle des frontières, la formation avancée, coordonnée au niveau régional, pour la police des frontières et la surveillance des frontières « bleues », la coopération interinstitutions et les aspects pratiques de la coopération transfrontière le long des frontières « vertes ».

A son insu, un des agents a bien illustré l'esprit de la réunion : « En tant que membres de longue date de nos services nationaux de sécurité, bon nombre d'entre nous ont vécu directement le traumatisme du conflit qui a déchiré notre région. Nous avons dû alors lutter pour établir les frontières de nos États

Lezha, Albanie, avril 2006.
La police des frontières et des migrations est formée à l'utilisation du matériel de surveillance.
Photo : OSCE/Jack Bell

Le Processus d'Ohrid de gestion des frontières

Tout a commencé par une initiative de l'OTAN, lancée au début de l'année 2002, afin de renforcer la stabilité dans la région de l'Europe du Sud-Est par la mise en place d'une stratégie visant à résoudre les questions de sécurité des frontières.

Placée ensuite sous les auspices du Pacte de stabilité avec la participation de l'Union européenne et de l'OSCE, l'initiative a été élargie pour refléter le concept européen d'un système de gestion intégrée des frontières.

Pour guider le processus, les principes ci-après ont été adoptés :

- Le but ultime devrait être l'adoption des normes de l'Union européenne sur la gestion intégrée des frontières.
- L'objectif commun devrait

être la création de frontières ouvertes avec des garanties de sécurité.

- Une coopération effective aux niveaux régional et sous-régional devrait être encouragée.

Lors de l'historique Conférence régionale sur la sécurité et la gestion des frontières qui s'est tenue au lac d'Ohrid les 22 et 23 mai 2003, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-Monténégro ainsi que leurs quatre organisations partenaires se sont engagées à créer une *Plate-forme commune*, objectifs et principes fondamentaux devant être suivis dans le cadre de la mise en oeuvre des directives venues.

Elles ont également approuvé

le *Document prospectif*, un plan d'action comprenant un échéancier, afin de réformer la législation et les structures nationales et d'instaurer une coopération régionale.

Les États participants ont réaffirmé l'importance du principe de l'appropriation régionale, leurs quatre partenaires internationaux offrant un ferme appui à leurs efforts. La contribution de l'OSCE a consisté à mettre l'accent sur l'amélioration des aspects civils de la formation de la police aux frontières, l'appui au renforcement des institutions et la promotion de la coopération régionale.

Pour dresser le bilan des progrès accomplis et identifier toute lacune et entrave éventuelle dans le Processus d'Ohrid de gestion des frontières,

trois réunions d'examen se sont tenues à ce jour : à Belgrade (en novembre 2003), à Tirana (en octobre 2004), et à Sarajevo (en novembre 2005).

Cette année marque un tournant puisque l'échéance pour l'achèvement des mesures au titre du *Document prospectif* est fixée au 31 décembre 2006. Récemment, les participants à une réunion d'examen intermédiaire ont évalué la mise en oeuvre du plan d'action et convenu de poursuivre le processus pendant encore une année. Une décision officielle sera prise lors de la prochaine réunion annuelle d'évaluation en novembre 2006.

Jean-Claude Meyer
Officier de liaison

Centre de prévention des conflits

nouvellement indépendants. Maintenant, nous sommes à l'oeuvre, rétablissant activement des contacts professionnels et coopérant mutuellement pour améliorer la sécurité de part et d'autre des frontières de nos États. »

Une fois le programme achevé, nous avons effectué une évaluation de l'impact immédiat et à long terme des activités sur les participants et les pays qu'ils représentaient. Nous avons également cherché à tirer de l'exercice des leçons qui pouvaient être appliquées ailleurs.

La plupart des participants ont répondu que les séminaires avaient renforcé leurs connaissances professionnelles, élargi leurs contacts et restauré la confiance mutuelle. Ils ont également apprécié la possibilité de se familiariser avec les directives de l'Union européenne concernant la gestion intégrée des frontières et d'élaborer des procédures opérationnelles standard correspondant à leurs besoins.

Aussi encourageantes que soient ces informations, les insuffisances de ce premier programme régional s'avèrent également précieuses pour nos efforts visant à assurer que l'OSCE remplit ses engagements au titre du Processus d'Ohrid de gestion des frontières. En concevant les activités futures, l'équipe des frontières de l'OSCE gardera à l'esprit ces leçons essentielles :

- Il ressort clairement des performances inégales des pays concernant la conclusion d'accords de coopération transfrontière au cours des séminaires que toute action de suivi devrait adopter une approche ciblée, qui tienne dûment compte des circonstances spécifiques de chaque pays. Nous ne devrions pas oublier que les ressources mises à la disposition des agences de gestion des frontières varient largement d'un pays à l'autre tout comme la volonté politique des autorités nationales de mettre en oeuvre une coopération transfrontière.

- Bien que le programme ait servi de cadre approprié à la mise en commun de bonnes pratiques dans la région,

les futures activités de l'OSCE devraient intégrer diverses expériences en reconnaissant que certains pays, comme la Croatie, sont plus avancés que d'autres en ce qui concerne l'application des normes de l'Union européenne en matière de gestion des frontières et devraient de ce fait jouer un rôle plus important.

- En exécutant le programme, l'OSCE a établi une coordination étroite entre les partenaires internationaux de manière à éviter tout chevauchement. Toutefois, il convient de redoubler d'efforts pour parvenir à une efficacité maximum.

La leçon la plus importante à retenir a peut-être été qu'aucun effort ne devrait être épargné pour que les pays prennent eux-même en charge le processus d'amélioration de la gestion de leurs frontières. La communauté internationale ne peut que les assister dans ce domaine.

Un des participants l'a le mieux exprimé : « Considérant les différents stades de transition de nos pays et leurs degrés divers d'acceptation des normes de l'Union européenne, notre travail dans le cadre des séminaires de l'OSCE ne pouvait être 'couronné' uniquement par la signature d'accords finaux. La valeur des séminaires ne s'en trouve pas diminuée ; au contraire, nous appliquerons les connaissances et l'expertise que nous avons acquises pour élaborer des documents concrets sur la coopération transfrontière. »

Anton Petrenko est spécialiste de la gestion des programmes dans l'équipe des frontières du Centre de prévention des conflits. Auparavant, il dirigeait le Département des Programmes internationaux du Conseil international de réadaptation pour les victimes de la torture (CIRT), basé à Copenhague. Il a assuré la gestion de l'assistance technique pour une centaine de centres de traitement de victimes de la violence organisée dans cinq régions de l'Europe de l'Est et dans l'ex-Union soviétique.

Adapter les réponses aux besoins individuels

Pertinence et pragmatisme caractérisent les activités de terrain de l'OSCE dans les domaines de la sécurité et de la gestion des frontières. L'Organisation répond aux demandes individuelles d'assistance émanant des pays hôtes, en coopération étroite avec les Ministères de l'intérieur, les groupes cibles et les partenaires nationaux et internationaux. Ci-après quelques exemples récents :

» PRÉSENCE DE L'OSCE EN ALBANIE

Priorité : Renforcer la capacité opérationnelle et l'efficacité de la police albanaise des frontières et de l'immigration dans la lutte contre la criminalité transfrontière et organisée.

Activités menées par le Département de coopération en matière de sécurité de la Présence :

- » Soutien et facilitation des réunions régulières communes de coopération transfrontière entre la police albanaise des frontières et de l'immigration et ses homologues dans les États voisins ;
- » Formation de 120 membres de la police affectés à la frontière « verte » albanaise à l'utilisation du matériel de vision nocturne, des dispositifs d'enregistrement et des outils de navigation ;
- » Formation de 12 instructeurs de police à dispenser eux-mêmes des cours et à promouvoir une utilisation plus large de ce matériel ;
- » Fourniture à la police d'un appui opérationnel pour l'installation, dans huit points principaux de passage de la frontière, de systèmes de génération solaire en tant que systèmes d'appoint en cas de coupures de courant ;
- » Organisation d'une formation, dans le cadre du programme CARDS de l'Union européenne pour les Balkans occidentaux, pour aider la police à faire face à la migration clandestine



Lezha, Albanie, avril 2006. La police albanaise des frontières et de l'immigration améliore ses compétences en matière de lecture de cartes.

et à lutter contre la traite des êtres humains en soulignant l'importance d'un système d'évaluation préalable ; et

- » Fourniture d'un appui aux membres clés des services de police affectés aux principaux points de passage frontaliers pour améliorer leurs connaissances d'anglais.

» MISSION DE CONTRÔLE DE L'OSCE À SKOPJE CHARGÉE D'ÉVITER LE DÉBOREMENT DU CONFLIT

Priorité : Appui à la mise en place de la police nationale des frontières.

Depuis 2004, le Département du perfectionnement de la police de la Mission a :

- » Formé quelque 1 435 membres du personnel du Ministère de la défense à devenir policiers des frontières. Cinq sessions se sont tenues en 2004 et 2005, comprenant chacune deux mois de formation de base et un mois sur les questions spécialisées de police des frontières ;
- » Formé des membres de la police des frontières, du personnel du Ministère de l'intérieur et des instructeurs de l'Académie de police d'Ildrizovo afin de renforcer leurs capacités à diriger et leurs compétences en matière de gestion et de communication ;
- » Dispensé une formation aux chefs de poste qui assurent la direction du corps d'encadrement de terrain ; et
- » Appuyé les efforts des membres de la police des frontières visant à améliorer leur professionnalisme dans des domaines tels que l'identification de faux documents, les compétences en informatique, les premiers secours, l'autodéfense et la formation linguistique en anglais, grec et albanais.



Skopje, mai 2006. La police des frontières simule des situations réelles pour améliorer sa capacité de réaction.

» MISSION DE L'OSCE EN MOLDAVIE

Priorité : Coopérer étroitement avec la Mission d'assistance aux frontières de l'Union européenne (EU BAM), qui est en place à la frontière entre la Moldavie et l'Ukraine depuis décembre 2005. L'objectif commun est de promouvoir la transparence et la stabilité dans la région.

Le Chef de la Mission de l'OSCE siège au sein du comité consultatif de l'EU BAM et un membre de la Mission assiste aux réunions mensuelles de coordination. L'OSCE a fourni à l'EU BAM une assistance au cours de la première phase ayant précédé son déploiement. Depuis lors, la Mission fournit à l'EU BAM des informations objectives sur les conditions qui prévalent en Transnistrie par le biais de :

- » Patrouilles quotidiennes et d'un suivi dans la région transnistrienne ; et de
- » Réunions avec des responsables et des chefs d'entreprise transnistriens ainsi qu'avec les autorités moldaves.



Point de passage de la frontière entre la Moldavie et l'Ukraine, été 2005. La frontière internationale à Khristovaya est contrôlée par les autorités transnistriennes. La Mission de l'OSCE patrouille la région transnistrienne à intervalles réguliers et échange ses informations avec l'EU BAM.



Géorgie, avril 2006. La formation des gardes frontière comprend des opérations de recherche et de sauvetage hélicoptérées dans les zones montagneuses.

» MISSION EN GÉORGIE

Priorité : Aider les gardes frontière géorgiens à renforcer leur capacité à gérer les frontières du pays dans le cadre d'un programme d'assistance à la formation à impact rapide. Depuis le début de 2005, une équipe de 50 personnes, dont 30 experts internationaux, met en œuvre le programme d'assistance à la formation depuis le siège de la Mission de l'OSCE à Tbilissi et quatre autres centres régionaux.

Les résultats obtenus à ce jour reflètent l'expérience de la Mission en matière d'observation des frontières de 2000 à 2004 :

- » Un total de 700 officiers subalternes et de sous-officiers dans les services de gardes frontière géorgiens ont achevé avec succès leur formation. Certains ont été sélectionnés en tant que futurs instructeurs potentiels.
- » Les compétences requises pour faire face aux conditions météorologiques estivales et hivernales à haute altitude ont été enseignées, couvrant notamment les opérations de secours et les règles de sécurité dans les zones montagneuses dangereuses, la planification et la gestion des unités opérant à la frontière en journée et la nuit, les patrouilles, l'observation et l'établissement de rapports, l'entretien du matériel spécial, ainsi que la lecture de cartes, les communications et les premiers soins ; et
- » Les opérations de recherche et de sauvetage par hélicoptère sur divers types de relief montagneux et dans toutes les conditions météorologiques ont été au centre d'un cours de formation récent sur trois semaines à l'intention de 18 gardes frontière, pilotes et ingénieurs de vol géorgiens.

Entre-temps, les préparatifs se poursuivent pour le nouveau programme de renforcement des capacités de la Mission débutant le 1er juillet à l'intention de la police des frontières géorgienne. Les activités, qui seront mises en œuvre pendant une période d'un an, aideront la police des frontières à mettre en place son propre système de formation, à opérer plus efficacement et à améliorer sa capacité à mener des opérations conjointes avec les services des pays voisins.

Une équipe de 50 personnes, dont 26 experts internationaux, mettra en œuvre le programme depuis Tbilissi et deux autres centres régionaux à Lilo et Omalo.